



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sida

Question écrite n° 57247

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'évolution de l'épidémie de SIDA et la recrudescence d'une manière globale des MST dans notre pays. L'Institut national de veille sanitaire (INVS) vient de publier les dernières données. « Le nombre de personnes vivantes ayant développé un SIDA continue d'augmenter à raison de 5 à 6 % par an. » L'ensemble des éléments issus de cette enquête est d'une manière générale particulièrement préoccupant. Toutes les associations sont unanimes pour dénoncer un relâchement de la prévention. L'espoir qu'ont nourri les nouvelles thérapies et la banalisation de la maladie ont induit le retour de comportements à risque. Elles relèvent l'inefficacité évidente des politiques publiques de prévention et la défaillance de l'Etat qui n'a pas pris les mesures nécessaires pour s'adapter à cette nouvelle situation. Le Gouvernement a été dépassé. Il n'a pas pris conscience du danger pour réorienter son discours. Or, l'évolution des attitudes face au SIDA et l'amointrissement de la prise de conscience collective sur les risques encourus rendent incontournable cette adaptation. Ils impliquent d'urgence la mise en oeuvre de nouveaux moyens dans les domaines de l'information, de l'éducation et de la prévention pour éradiquer l'évolution malheureusement croissante des cas de SIDA. Il est encore anormal que près des deux-tiers des français ne se sentent pas concernés par le SIDA alors que la maladie n'épargne aucun groupe. De nouvelles campagnes ont été lancées en ce début de 2001. Elles présentent l'inconvénient majeur de ne pas être pérennes. Or, il est du devoir de l'Etat d'adopter une politique de prévention continue et évolutive. Elle doit avoir pour objectif de délivrer une information claire et lisible pour permettre à chacun, tout en respectant ses choix, de se prémunir dans les meilleures conditions. L'Etat doit aussi mieux affirmer sa présence auprès des associations qui sont des relais essentiels pour atteindre toutes les tranches d'âge, toutes les populations. L'Etat doit et c'est indispensable, renforcer les moyens qu'il leur consacre en lien étroit avec les collectivités territoriales qu'il doit inciter à agir. Enfin, le nombre de personnes vivant avec la maladie a considérablement augmenté. Celles-ci rencontrent dans leur vie quotidienne, familiale et professionnelle des difficultés insurmontables. Elles sont victimes de discriminations contraires aux droits fondamentaux de l'homme dans les domaines de la santé ou du travail. Il est de la responsabilité de l'Etat d'assurer leur protection et de lutter avec une plus grande efficacité contre les comportements discriminatoires dont sont victimes les personnes touchées par le VIH. Il doit leur permettre un meilleur accès aux soins en leur offrant la possibilité de bénéficier du dispositif de la couverture maladie universelle (CMU). Sur ces différentes orientations, il souhaiterait connaître sa position et les mesures éventuelles qu'elle prend pour que l'Etat remplisse mieux ses devoirs et obligations dans le domaine de la prévention sur le SIDA et dans l'accompagnement des personnes atteintes par le VIH.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57247

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 547